



## Centre Social Rural La Canopée

Espace des Aulnes,  
318, rue des Aulnes 60390 Auneuil

☎ : 03.44.84.46.83

E.mail : [csr-cyber-auneuil@hotmail.fr](mailto:csr-cyber-auneuil@hotmail.fr)

Site : [csrcantonauneuil.com](http://csrcantonauneuil.com)

---

### REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE JEUNESSE AUNEUIL / AUTEUIL

---



santé  
famille  
retraite  
services

## Sommaire

	<b>Préambule</b>	Page 03
I-	Les dispositions générales du Service Jeunesse	Page 03
II-	Les lieux d'accueil	Page 03
	- L'espace Ados (11/13 ans)	
	- Les AJT « Acteurs d'une Jeunesse Tolérante » (14/17 ans)	
III-	Les jours et horaires d'ouverture	Page 04
	- Période scolaire	
	- Période de vacances	
	- Activités spécifiques	
IV-	Le transport	Page 06
V-	Les conditions d'inscriptions	Page 06
VI-	Les tarifs	Page 07
	- L'espace Ados et les AJT	
	- Les séjours	
	- Les sorties/veillées	
VII-	La restauration	Page 08
	- Les repas du midi	
	- Les goûters	
VIII-	L'Art de Vivre du Service jeunesse	Page 08
	- Discipline et sanction	
	- Hygiène et sécurité	
	- Protocole Sanitaire lié au CORONA VIRUS « Covid 19 »	
	- L'accueil d'un jeune en situation d'un handicap	
IX-	Conclusion	Page 10
	<b>Signature du règlement intérieur et accusé de réception à remettre au CSR</b>	Page 11

## Préambule

Le présent règlement est une annexe au projet pédagogique, il est réalisé afin d'accueillir au mieux votre enfant sur l'un des Accueils du Service Jeunesse mis en place et organisés par le Centre Social Rural La Canopée. Il permet de préciser les règles générales de fonctionnement propres à la structure.

Agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, nos accueils fonctionnent selon les réglementations en vigueur concernant la protection des mineurs.

Nos accueils en faveur de la jeunesse ont pour mission d'accueillir et d'accompagner les enfants dans un cadre sécurisant en proposant des projets d'animation de qualité favorisant le développement, la découverte et l'autonomie afin de les aider à se construire et à devenir des adultes autonomes et responsables.

## I. Les dispositions générales

Le Service Jeunesse créé depuis Janvier 2015, par l'Association Le Centre Social Rural « La Canopée » propose à tous les jeunes du territoire, âgés de 11 à 17ans, de bénéficier d'un accueil qui leur est destiné.

Les actions jeunesse ont pour mission de prendre en compte les besoins et les préoccupations des jeunes du territoire. Encadrés par des animateurs, des temps d'activités sportives, artistiques et citoyennes sont proposées, soit par les jeunes, soit par les animateurs : Sorties, Ateliers, stages thématiques, visites, etc...

L'implication des jeunes dans l'organisation des activités est systématiquement recherchée, les initiatives encouragées et les projets soutenus.

Deux accueils s'offrent à eux selon les tranches d'âges et pour leur permettre d'avoir un espace dédié afin que chacun d'entre eux puisse s'épanouir. Les structures d'accueils sont situées sur la Commune d'Auteuil pour les 11/13 ans et sur la Commune d'Auneuil pour les 14/17 ans.

Ces deux structures sont des lieux de rencontres, d'échanges, d'informations, et d'expressions favorisant l'émergence de projets et la création culturelle. L'accès doit se faire sans discrimination. Toute cohabitation doit se faire dans le respect de l'autre, la neutralité, la laïcité et la tolérance.

Le fonctionnement des structures doit s'organiser pour les jeunes et par les jeunes, dans le respect des règles établies par l'équipe d'animation du Service Jeunesse et de la directrice du Centre Social Rural.

## II. Les lieux d'accueil

### L'Espace Ados (11 à 13 ans) à AUTEUIL

**L'accueil Espace Ados se situe sur la commune d'Auteuil** : la commune d'Auteuil met à disposition une salle d'activité et de nombreuses infrastructures pour que les préados se sentent bien dans cette structure. Avec l'équipe d'animation, les locaux sont personnalisés afin que l'espace ados soit accueillant, chaleureux et destiné aux jeunes. La nouvelle dynamique pour cette année c'est de proposer aux jeunes de sortir un peu plus à la découverte d'action extérieure comme des inter centres, des « ciné tchatches », des sorties piscines, sportives, etc...

### Les AJT Acteurs d'Une Jeunesse Tolérante (14 à 17 ans) à AUNEUIL

#### **Les AJT se retrouvent au Centre Social Rural « La Canopée»**

Une salle dédiée aux jeunes est mise à disposition par le Centre Social Rural « La Canopée » afin que ces derniers se retrouvent ensemble et puissent aussi la décorer et la personnaliser selon leur goût et envie. Une salle informatique ainsi que de nombreux espaces plein air sont à leur disposition sur la commune pour qu'ils puissent s'épanouir dans des activités aussi bien manuelles, sportives, artistiques, etc....

Les AJT quant à eux sont plus dans une dynamique de projets annuels afin de valoriser l'initiative des jeunes.

### **III. Les jours et horaires d'ouverture**

Pour s'adapter au mieux à la demande des jeunes, nous avons donc créé deux espaces qui leur sont dédiés, avec des tranches d'âges bien définis pour être au plus proche de leur attente.

Des passerelles, pour créer du lien entre les deux accueils, sont organisées lors des vacances, veillées et sorties mises en place par l'équipe d'animation.

Des projets tout au long de l'année seront aussi envisagés afin que le jeune puisse prendre place dans la vie locale.

Les horaires sont adaptés aux différents rythmes des jeunes et à leur bien-être.

Ils permettent de les intégrer dans l'organisation de leurs loisirs, de créer du lien avec les partenaires locaux, de faciliter l'accès à l'information, de répondre aux éventuelles difficultés, de les intégrer dans la vie locale et communale.

#### **1) Période Scolaire :**

##### **ESPACE ADOS :**

L'équipe d'animation accueille les jeunes tous les **mercredis après-midi de 13h30 à 17h30**.

Après le collège. Deux possibilités s'offrent à eux :

- Soit dès **12h15 à la sortie du Collège**, l'équipe vient chercher les jeunes, les accompagne au service restauration de la cantine d'Auneuil.

- soit de rejoindre le Centre Social Rural pour **13h30** et d'emprunter avec le groupe la navette pour Auteuil.

##### **AJT :**

L'équipe d'animation accueille les jeunes tous les **samedis après-midi de 14h à 17h**.

- Pour les deux groupes, des sorties et veillées sont organisées pour créer du lien. Elles se déroulent de **20h à 23h** principalement au **Centre Social Rural La Canopée à Auneuil**. Et les sorties sont principalement dans les villes environnantes (Beauvais, Amiens, Clermont, etc...)

#### **2) Période de Vacances**

Durant les vacances scolaires, les jeunes sont accueillis sur les différents sites (Auteuil et Auneuil), de 13h à 17h. Des stages (théâtre/sports/ ...) peuvent être proposés en complément des accueils. Si votre enfant souhaite s'inscrire sur un des ateliers proposés, renseignez-vous sur celui-ci car il existe soit un tarif supplémentaire, soit une inscription au préalable.

Il est possible de s'inscrire à la cantine. (Cf : Restauration).

Si les horaires du Service Jeunesse ne correspondent pas à vos attentes, il vous est possible de vous inscrire auprès de l'Accueil Collectif de mineurs (jusqu'à 14 ans) Pour cela vous devez prendre connaissance de son fonctionnement (tarification différente) qui est différent du Service Jeunesse, de plus un autre dossier sera à compléter.

### 3) Activités spécifiques

Deux fois par mois, le Service Jeunesse organise des veillées au Centre Social « La Canopée » ou des sorties extérieures. Le but de ces soirées est avant tout de créer du lien entre les deux groupes et de mettre en place une passerelle entre les préados et les AJT.

Pour l'équipe d'animation, c'est aussi le moyen de partager avec les jeunes des moments conviviaux, culturels, sportifs, de loisirs, etc...

Pour chacune des veillées ou sorties, un tarif supplémentaire vous sera demandé, pour financer les déplacements et l'alimentation.

Sur quelques périodes de vacances, le Service Jeunesse organise aussi des séjours avec les jeunes. Selon la durée de celui-ci, un tarif supplémentaire vous sera demandé pour financer les déplacements, et les frais d'entretien et d'alimentation.

Le but pour l'équipe est de faire participer les jeunes dans la construction, l'organisation et le financement des séjours. Il est essentiel de rendre les jeunes acteurs des actions proposées.

#### Synthèse :

	Période Scolaire	Vacances	Sorties / Veillées
<b>Espace Ados</b> <b>11/ 13 ans</b> <b>Auteuil</b>	<b>Tous les mercredis</b> <b>De 13h30 à 17h30</b>  <input type="checkbox"/> avec Cantine de 12h15 à 17h30	<b>Pendant les vacances scolaires</b> <b>De 13h à 17h</b>  <b>Si présent sur un stage le matin possibilité de s'inscrire à la cantine</b>	<b>De 20h à 23h</b>  Les jeunes peuvent être raccompagnés chez eux après les sorties extérieures.
<b>AJT</b> <b>14/17 ans</b> <b>Auneuil</b>	<b>Tous les samedis</b> <b>De 14h à 17h</b>	<b>Pendant les vacances scolaires</b> <b>De 13h à 17h</b>  <b>Si présent sur un stage le matin possibilité de s'inscrire à la cantine</b>	<b>De 20h à 23h</b>  Les jeunes peuvent être raccompagnés chez eux après les sorties extérieures.

#### IV. Le transport

- Le mini bus de l'Association La Canopée permet aux jeunes des communes adhérentes (Auneuil, Auteuil, Berneuil en Bray Villers Saint Barthélémy, Goincourt et Saint Martin-le-Noeud) de se rendre sur différents sites. Les animateurs se chargent de ces déplacements.

A la suite des veillées à l'extérieur, l'équipe se charge de raccompagner les jeunes directement chez eux, même si les familles ne résident pas sur les communes qui adhèrent au Centre Social Rural.

- La navette de l'Agglomération du Beauvaisis peut être aussi utilisée pour se rendre sur Beauvais et éviter les aller/retour. La ligne 13 de la Ville sera donc empruntée ainsi que les bus de la ville de Beauvais pour se rendre sur les lieux d'activités (ex : bowling, Aquaspace, cinéma, ASCA, etc...)

#### V. Les conditions d'inscription

L'inscription administrative de l'enfant peut se faire à tout moment de l'année. Cette inscription est obligatoire pour tout type d'animation proposé par le Service Jeunesse (Période scolaire, vacance, sortie, veillée) Elle comprend une **carte de Cotisation de 6 €uros, nominative, valable de septembre de l'année en cours à août de l'année qui suit et permettant d'accéder à l'ensemble des activités** proposées par l'Association du Centre Social Rural « La Canopée » et le paiement d'un forfait annuel (voir VI « les tarifs »)

Vous pouvez télécharger les documents sur le site : [csrcantonauneuil.com](http://csrcantonauneuil.com) ou les retirer directement au Centre Social Rural La Canopée (aux heures d'ouverture).

Les pièces à fournir permettent à l'équipe encadrante de disposer de toutes les informations nécessaires en cas de problèmes afin de joindre la famille, de faire dispenser des soins, de pratiquer des activités et d'être en accord avec la réglementation.

Pour cela, il est nécessaire que nous soyons en possession des documents suivants :

- **Dossier d'inscription** (fiche de liaison + fiche sanitaire + autorisation parentale)
  - Copie des **vaccinations** (carnet de santé)
  - Accusé de réception du règlement intérieur

Chaque document est à **renseigner en totalité**. Le dossier doit être complet et **remis impérativement avant le premier jour d'accueil** de l'enfant.

## VI. Les tarifs de l'ESPACE ADOS et des AJT (Acteurs d'Une Jeunesse Tolérante)

Tout enfant inscrit au service jeunesse doit **obligatoirement être titulaire d'une carte de cotisation annuelle** valable du 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours au 31 Août de l'année suivante.

### **L'inscription se fait par année civile de janvier à décembre :**

. Un tarif unique pour l'année est appliqué :

- 110 € pour les jeunes habitant une commune conventionnée (voir ci-dessous)
- 150 € pour les jeunes habitant des communes NON conventionnées.

Pour toute inscription de septembre à décembre le tarif appliqué est :

- 60 € pour les jeunes habitant une commune conventionnée (voir ci-dessous)
- 85 € pour les jeunes habitant une commune NON conventionnée

**Si l'enfant ne fréquente plus le service jeunesse,  
le Centre Social Rural ne procédera à aucun remboursement**

Communes conventionnées:	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Auneuil (Tiersfontaine, Grumesnil, Sinancourt, La Neuville sur Auneuil, Troussures)</li> <li>- Auteuil (St Quentin d'Auteuil)</li> <li>- Berneuil en Bray</li> <li>- Goincourt</li> <li>- St Martin Le Nœud</li> <li>- Villers St Barthélémy (Bailly, Le Ply)</li> </ul>
--------------------------	---

### **Les séjours :**

Un complément sera demandé aux familles sur les séjours afin de couvrir les dépenses liées aux transports, l'hébergement et l'alimentation.

Un tarif spécifique sera donc demandé aux familles selon les dépenses liées aux séjours.

### **Les sorties / Veillées:**

Pour les sorties, un supplément pourra être sollicité auprès des familles pour le transport et/ou les entrées pédagogiques (Concert, cinéma, théâtre, etc...)

Les veillées se passent généralement au sein du Centre Social « La Canopée », une participation peut être demandée aux familles afin de financer le fonctionnement de celles-ci (alimentation) et transport.

## VII. La restauration

### Les repas du midi:

Les repas sont pris au réfectoire de la cantine scolaire mise à disposition par la commune d'Auneuil mais gérés par le Centre Social Rural.

Du personnel de service est en charge de la restauration collective des enfants, en collaboration avec l'équipe d'animation.

**Les jeunes qui mangent sur place doivent impérativement être inscrits à l'avance** soit ponctuellement en prévenant le Service Jeunesse **par écrit**, au moins la veille avant 10h00 soit à l'année en le précisant sur le dossier d'inscription.

- Un **tarif UNIQUE de 3€80/repas**

Annulation : Toute annulation de repas, devra être signalée **par écrit la veille avant 10h00** auprès du Centre Social Rural. A défaut, le repas vous sera facturé même avec un certificat médical.

### Les repas et goûters :

Le Service Jeunesse ne facture pas de goûter, car l'esprit d'échanger un moment convivial autour d'un repas commun est plus important que d'avoir un goûter individuel. Pour cela, nous demandons aux familles d'apporter une fois par mois : gâteau, bouteille de jus, paquet en commun.

## VIII. L'Art de Vivre

L'inscription au Service Jeunesse implique une tenue correcte et un comportement respectueux.

L'équipe d'animation et les groupes de jeunes établissent ensemble leur « Art de Vivre ».

La générosité, le partage, le respect, la tolérance, etc... sont les mots essentiels au bon fonctionnement et à l'entente générale.

Le Centre Social Rural ne saurait être tenu pour responsable des pertes, vols, détériorations matérielles des objets de valeur ou pas, amenés par les enfants (jouets, jeux électroniques, portable, MP3 ...). Il est conseillé aux parents d'éviter que l'enfant porte des vêtements ou objets de valeur (bijoux) lorsqu'il fréquente les espaces d'accueil jeunes

### Discipline et sanction :

Il est interdit de fumer et d'apporter des objets dangereux sur les accueils jeunes : cigarettes, allumettes, briquets, couteaux...

Pour des raisons de sécurité, la circulation sur bicyclette ou vélomoteur est interdite dans l'enceinte des lieux d'accueil des enfants.

Tout manquement à la discipline sera sanctionné. Les sanctions sont de diverses natures, graduelles et en fonction des problèmes rencontrés :

- Remarques orales,



- Sanctions diverses (sous forme de réparation)
- Exclusion de l'Accueil (manquement grave à la discipline): tout comportement dangereux pour le jeune lui-même, le groupe de jeunes et/ou d'adultes pourra être sanctionné par une exclusion provisoire voire définitive selon la gravité des faits.

Selon l'importance des faits reprochés, les parents seront tenus informés par le biais d'un courrier. Une rencontre avec l'équipe est également proposée lorsqu'un jeune pose des difficultés afin de discuter des suites à donner à la situation.

### ***Hygiène et sécurité :***

- Le Centre Social Rural est assuré en responsabilité civile. Pour que les jeunes soient aussi assurés par cette assurance, il est impératif que la famille cotise au Centre Social Rural.( voir conditions d'inscription) .
- L'Accueil jeune peut faire l'avance de frais médicaux (consultations), les parents en seront informés et devront les rembourser auprès du Centre Social Rural. La feuille de soins sera remise à la famille.
- Pour le bien-être de votre enfant, il est important de remplir scrupuleusement la fiche sanitaire. Les jeunes dont les vaccinations ne sont pas à jour ne peuvent être acceptés sur les espaces ados ou accueils jeunes.

Les animateurs ne sont pas autorisés à administrer des médicaments aux jeunes, s'ils ne sont pas en possession d'une copie de l'ordonnance et d'une autorisation écrite. Veuillez donc à fournir celles-ci si votre enfant suit un traitement médical.

- En cas d'incident bénin (coup, choc léger, écorchures...) le jeune est pris en charge à l'écart (à l'infirmierie) par un membre de l'équipe d'animation. Chaque soin est mentionné dans le registre d'infirmierie du Service Jeunesse.
- En cas de maladie ou d'incident notable (mal de ventre ou de tête, vomissements, fièvre...) les parents sont immédiatement avertis. Le jeune est isolé sous le regard attentif et bienveillant d'un membre de l'équipe d'animation dans l'attente qu'une personne autorisée vienne le chercher dans un délai raisonnable. Selon l'évolution de l'état du jeune et le délai d'attente de prise en charge, il pourra être envisagé par la direction d'appeler les secours d'urgence tout en informant la famille.
- En cas d'accident, les secours d'urgence sont appelés afin d'intervenir au plus vite selon la gravité apparente ou supposée. Les parents ou représentants légaux sont informés le plus rapidement possible.  
Une déclaration d'accident est rédigée et conservée autant que nécessaire.

⇒ Tout jeune hospitalisé, ne pourra sortir de l'hôpital qu'avec un de ses parents ou représentant légal.

**Protocole Sanitaire Lié au CORONA VIRUS « Covid 19 »**

À la suite de la Crise sanitaire de 2020, lié à la COVID 19, le service jeunesse a mis en place des mesures de prévention afin de faire respecter les directives recommandées par le gouvernement et l'organisation mondiale de la santé.

Pour cela, il est demandé à tous les jeunes et les familles fréquentant le CSR de se renseigner au préalable sur le protocole mis en place par l'association afin d'accueillir les usagers dans les meilleures conditions.

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), le jeune ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

L'équipe d'animation est responsable de l'application des consignes et des procédures individuelles afin de limiter éventuellement les risques de transmission. L'équipe du CSR veille aussi à un accueil favorable des mineurs par un nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture, aération quotidienne, désinfection des objets fréquemment touchés, lavage des mains...

Nous rappelons qu'il est indispensable pour le groupe de :

- se laver régulièrement les mains avec du savon ou une solution hydro alcoolique,
- tousser ou éternuer dans son coude,
- se moucher avec un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle
- **Porter un masque individuel fourni par les familles** lorsque les distances physiques ne peuvent être respectées (exemple : dans les transports)

Si le mineur présente de la fièvre et autre symptôme, il sera orienté vers la salle de l'infirmier, et les familles informées devront venir le chercher dans les plus brefs délais.

**Accueil d'un jeune en situation d'un handicap :**

L'accueil d'un jeune présentant un handicap est possible. Afin d'assurer son accès au sein du service jeunesse et faciliter sa participation effective, une demande préalable d'attribution d'un personnel qualifié chargé d'accompagner le jeune devra être faite à la charge de la famille. L'inscription du jeune aura fait l'objet d'un protocole (P.A.I = projet d'accueil individualisé) avec la direction et la famille.

En cas d'absence du personnel qualifié, le jeune ne pourra pas être accueilli.

La direction se réserve le droit d'annuler l'inscription du jeune au cas où son accueil ne pourrait être assuré dans des conditions satisfaisantes.

**Conclusion**

Ce présent document sert avant tout de guide pour le bon fonctionnement de chacun aussi bien des jeunes que de l'équipe d'animation et des familles.

Le Service Jeunesse est un lieu d'accueil pour les 11 / 17 ans, il est surtout mis à disposition pour répondre aux attentes et rassembler les différentes tranches d'âges.

Notre but premier est de partager des moments conviviaux tous ensemble et de créer un lien particulier avec les différents groupes de jeunes et les familles pour qu'ensemble nous allions loin dans la construction de projet.

Nous sommes un Centre Social Rural notre but premier est la proximité avec les adhérents et le lien social.

Le Service Jeunesse, ses animateurs, ainsi que l'ensemble du personnel du Centre Social Rural « La Canopée » seront toujours présents pour répondre à vos questions et entendre vos suggestions.



-----

**ACCUSE DE RECEPTION**

*(A retourner rempli et signé au Centre Social Rural.)*

Je soussigné(e) .....

Représentant légal du jeune : .....  
.....

Atteste avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur du service jeunesse

Je certifie en avoir pris connaissance et m'engage à m'y conformer.

Fait à ..... Le .....

SIGNATURE (*précédée de la mention « lu et approuvé »*)